

Ont assisté à la conférence téléphonique,

En qualité de membres du bureau de l'association :

Sylvie JOUVENCEAU (Secrétaire),
Frédérique GAUTIER (Trésorière)
Jean-Noël CABASSY (Présidence collégiale),
Pascal OBSTETAR (Présidence collégiale)

En qualité de membre du conseil d'administration :

Christine CABASSY-BEYLI

Excusés en qualité de membres du conseil d'administration :

Nelly OBSTETAR, François DUGAST,

Lieu de réunion : siège de « Forestiers du Monde®- France », 42 B Avenue Victor HUGO, 21000 DIJON (Côte d'Or - France) Horaire : 20h00 – 22h00

- 1 - Approbation du procès verbal n°30 du 27 mai 2011.
- 2 - Adhésion à l'association « Forestiers du Monde® »
- 3 - Présentation du bilan de la mission internationale malgache.
- 4 - Site Internet de Forestiers du Monde®. Situation.
- 5 - Engagement de "Forestiers du Monde®" pour l'animation du comité de pilotage du plan régional en faveur du Damier du frêne sous l'autorité de la DREAL Bourgogne. Etat d'avancement.
- 6 - La création forestière pédagogique biodiverse de Dijon. Présentation.
- 7 - La création forestière pédagogique biodiverse de Beaune. Présentation.
- 8 - La création forestière pédagogique biodiverse d'Arnay le duc. Etat d'avancement
- 9 - Sollicitation de Forestiers du Monde® pour une action pédagogique sur la thématique de l'arbre en ville au profit d'écoles situées le long des voies du nouveau tramway de Dijon. Présentation.).
- 10 - Date à inscrire sur votre agenda.

1 - Approbation du procès verbal n°30 du vendredi 27 mai 2011.

Le procès verbal n°30 de l'assemblée générale du vendredi 27 mai 2011 est approuvé.

2 - Adhésion à l'association « Forestiers du Monde® »

L'adhésions du citoyen Claude VOINOT est approuvée conformément à l'article 3 des statuts. Tout nouvel adhérent déclare avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde® ». L'attention des nouveaux adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde® » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

3 - Présentation du bilan de la mission internationale malgache.

Les 27 et 28 juillet 2011, tous les membres de la mission se sont réunis à Fleurey Sur Ouche (21 – France) chez Jacqueline ROGEON et Bernard LECLERCQ afin d'élaborer ensemble le bilan de cette première mission internationale. Les rapports relatifs respectivement à l'hébergement et la vie quotidienne, scientifiques et financier ont été présentés, commentés et annotés. Les ébauches des supports de présentation de cette mission (rapport complet, diaporama et film vidéo) ont également été présentés aux membres pour avis et corrections. Ces supports de communication seront mis en ligne sur notre site Internet dès son retour sur la toile. Le rapport complet sous format papier sera adressé à l'ensemble des contacts, partenaires et mécènes.

Sur la plan financier, il conviendra de procéder à l'indemnisation de chacun des membres bénévoles à hauteur de 296,24 €. Celle ci interviendra dès que le solde de la subvention du Conseil Régional de Bourgogne (700 €) sollicitée le 9 août 2011 aura été officiellement encaissée.

Date est prise pour engager l'élaboration de la version malgache du guide pédagogique « Bâtir la forêt ».

4 - Site Internet de Forestiers du Monde®. Situation.

Il a été nécessaire de reprendre le nom forestiersdumonde.org sous un autre provider. Ceci fait, le site doit être convertit dans le nouveau format joomla 1.7.0. Il ouvrira fin 2011.

5 - Engagement de "Forestiers du Monde®" pour l'animation du comité de pilotage du plan régional en faveur du Damier du frêne sous l'autorité de la DREAL Bourgogne. Etat d'avancement.

Le dossier de demande de subvention d'un montant de 7 000 € afin d'animer le comité de pilotage du plan régional Bourgogne en faveur du Damier du frêne a été déposé le 14 septembre 2011 auprès de la DREAL Bourgogne. Celle ci a accusé

réception du dossier le 16 septembre 2011. Afin d'instruire ce dossier, des données complémentaires ont été sollicitées par la DREAL Bourgogne. Elles seront remises dès que possible.

6 - La création forestière pédagogique biodiversée de Dijon. Présentation.

Evoqué pour la première dans le procès-verbal n°29, ce projet est désormais bien engagé. De nombreux rendez vous auprès d'élus du Grand Dijon (en charge de la gestion des eaux de l'agglomération dijonnaise) et de représentants de la Lyonnaise des Eaux (chargée par l Grand Dijon de la gestion des eaux) auront permis, au regard de l'argumentaire présentée par Forestiers du Monde, de passer outre l'avis défavorable de l'Autorité régionale de santé qui a émis un avis défavorable pour la plantation de bosquet biodiversés au sein du périmètre de protection immédiate du champ captant des gorgets sur la territoire communal de Dijon. Trois classes des écoles dijonnaises Petit Bernard, Alsace et Saint François sont désormais engagées. Deux d'entre elles (Petit Bernard et Alsace) ont vu leur projet pédagogique reçu au label interministériel « A l'Ecole de la Forêt ». Les échéanciers technico-pédagogiques sont élaborés, la composition végétale arrêtée et la plantation est programmée pour vendredi 25 novembre 2011.

Ce projet sera une première au plan national. En effet, l'ambition est ici non de planter en zone urbaine avec des écoliers des bosquets témoignant de la biodiversité locale mais de proposer en sus que les arbres puissent sur cette zone interdite d'accès au public croître, se développer **et** mourir sur pied.

Ce sera ainsi la première fois en France ville s'engage à planter puis à conserver des arbres morts à terme sur pied. Pour des raisons de sécurité, aucun arbre dépérissant ne peut être laissé en place en agglomération urbaine. Or, ici, au regard de l'interdiction de pénétrer ce périmètre de protection immédiate, la conservation d'arbres morts sur pieds ne posera aucun souci. Les arbres morts participent de façon importante à la conservation de la biodiversité ordinaire (selon les estimations, 50% de la biodiversité d'une forêt est abritée par les arbres sénescents et morts).

7 - La création forestière pédagogique biodiversée de Beaune. Présentation.

Par délibération du conseil municipal de Beaune en date du 30 juin 2001, le projet de création de bosquets biodiversés proposé par Forestiers du Monde® sous réserve de la participation de l'école élémentaire des peupliers et le l'établissement scolaire Saint Cœur de Beaune est officiellement approuvé. Les parcelles communales retenues pour ce projet (références cadastrales BP 1 et BP 102) sont destinées à être intégrées au patrimoine forestier communal relevant du régime forestier. Elles sont situées dans le site classé de la Côte méridionale de Beaune. Des dossiers « A l'Ecole de la Forêt » ont été respectivement déposés par les enseignantes des cycles élémentaires. Ils ont été officiellement reçus à ce label interministériel en date du 9 septembre 2011.

8 - La création forestière pédagogique biodiversée d'Arnay le duc. Etat d'avancement

Les pré-maquettes de la signalétique pédagogique destinée à présenter sur site l'action pédagogique forestière réalisée l'année scolaire 2010-2011 ont été présentées à l'équipe enseignante et au Maire à l'occasion d'une réunion sur Arnay le duc en date du mardi 20 septembre 2011. Au regard de la demande d'intégrer des illustrations des écoliers, ces pré-maquettes seront complétées. Le devis élaboré par l'ONF pour cette signalétique pédagogique a été approuvé par la commune.

Un nouvel espace situé à proximité immédiate de l'Etang Fouché est proposé pour installer un nouveau bosquet biodiversés avec les écoliers de l'école privée Jeanne d'Arc. Une composition végétale sera proposée. Enfin, proposition sera adressée à la commune pour créer des trognons au pied de l'observatoire en lieu et place des arbres qui masquent totalement la vue sur l'étang. Ces trognons produits à partir d'arbres sains qu'il conviendrait d' produire à partir d'arbres sains qu'il conviendrait d'abattre seront destinés à favoriser la biodiversité attachée aux arbres morts.

9 - Sollicitation de Forestiers du Monde® pour une action pédagogique sur la thématique de l'arbre en ville au profit d'écoles situées le long des voies du nouveau tramway de Dijon. Présentation.

A l'occasion de l'installation du tramway sur l'agglomération dijonnaise, le Grand Dijon entend poursuivre son engagement en faveur de l'écologie urbaine et augmente l'implantation d'arbres sur la commune, notamment le long des deux voies du tram. Forestiers du Monde a été officiellement sollicitée le 12 septembre 2011 pour animer, sur l'année scolaire 2011-2012, des interventions pédagogiques sur la thématique de l'arbre au profit d'écoles situées à proximité immédiate des futures voies de tramway. Forestiers du Monde étudiera, au regard de la disponibilité de ses bénévoles, les modalités de son implication de cette opération, sous réserve que la dimension forestière puisse être abordée, notamment en demandant au Grand Dijon d'identifier sur son territoire, des terrains sur lesquels des écoliers pourront bâtir des forêts pédagogiques biodiversées.

10 – Création d'une exposition autour du sapin de Noël pour la ville d'Épinal – FDM 54

L'exposition est prévue du 25 novembre au 24 décembre prochain. Une vingtaine de panneaux seront créés et mis à la disposition de FDM fin décembre.

11 - Date à inscrire sur votre agenda.